



Ma banque bloque le capital de mes enfants

Par **deesse45_old**, le **21/07/2015** à **15:15**

Bonjour

J aimerais avoir vos avis concernant mon histoire

J ai déposée un chèque de 30000 eur sur mon compte bancaire cette somme correspond au capital versé à mes enfants par la prévoyance de l entreprise de mon mari qui est malheureusement décédé [smile17]

Étant en dossier de surendettement et que ma banque ne sachant pas que cette somme appartient à mes enfants prévient la BDF qui me demande de justifier cette argent donc je m exécute et lui fournit les documents .

Jusque-là tout va pour le mieux mais ma banque décide de me bloquer cette argent sachant que je les mis au courant verbalement concernant la provenance de cette somme , elle me demande donc de lui fournir 3RIB aux noms des enfants une attestation qui prouve que les comptes seront bloqués jusqu à leur majorité et pour finir l accord du juge des tutelles concernant les comptes choisis.(j ai choisi de placer cette argent dans une autre banque que la mienne)

Ma question est :

Ma banque a t elle le droit de me demander de lui fournir tout cela sachant que la seul personne à qui je dois rendre des comptes est le juge des tutelles ?

Je vous remercie par avance de vos réponses [smile3]

Par **alterego**, le **22/07/2015** à **04:52**

Bonjour,

Votre banque et la BDF n'ont pas seulement le droit, elles ont le devoir. Produisez les documents demandés.

Cordialement

Par **deesse45_old**, le **22/07/2015** à **14:28**

Bonjour

Pour ce qui est de la BDF j ai justifiée ce qui est tout a fait normal maintenant ma banque est la pour gérer les comptes des clients et non l argent des clients ! Ils n'ont aucun document qui prouve que cette argent est celui de mes enfants si je dois placer cette argent dans des comptes bloqués ce qui vas se faire je n ai pas à me justifier à ma banque mais au juge des tutelles , je ne fais pas parti de ces gens qui n ont aucun scrupule à utiliser l argent de leurs enfants sachant que j ai moi aussi reçu le même montant.

Mais ou va t on ? Si les banques commencent à gérer votre argent je trouve cela inacceptable

Une chose est sur c que je vais changer de banque

Par **alterego**, le **23/07/2015** à **08:58**

Bonjour,

"...ma banque décide de me bloquer cette argent sachant que je les mis au courant verbalement concernant la provenance de cette somme, elle me demande donc de lui fournir 3RIB aux noms des enfants une attestation qui prouve que les comptes seront bloqués jusqu à leur majorité et pour finir l accord du juge des tutelles concernant les comptes choisis"

Je ne lis pas là que votre banque vous oblige à déposer les fonds de chacun des enfants sur des comptes ouverts chez elle mais seulement une demande de produire les documents cités afin d'effectuer l'opération sur chacun des comptes que vous aurez ouverts là ou bon vous semble. [/b].

Une suggestion ou une demande, n'est pas une obligation.

Cordialement

Par **deesse45_old**, le **23/07/2015** à **10:06**

Bonjour

Pour ma banque c est une obligation sans cela l argent des enfants restera dans leur banque . J'ai décidée de ne pas placer cette argent dans leur banque car au départ ma banque voulait le faire , je veux bien comprendre qu ils sont obligés de prendre des précautions concernant l argent des enfants mais le mien ? Je ne peux pas disposer ce mon capital ! Génial elle est belle la France !

Par **alterego**, le **23/07/2015 à 18:16**

Bonjour,

Qu'est-ce qui vous retient de produire les justificatifs demandés pour le transfert du capital de chacun des enfants sur les comptes que vous leur aurez ouverts ?

Vous avez des comptes à rendre au Juge des Tutelles, mais vous ne précisez pas sa position dans le cas qui vous occupe.

Enfin vous, vous êtes toujours en situation de surendettement. La banque a aussi des comptes à rendre.
Interroges la BDF.

Cordialement

Par **deesse45_old**, le **28/07/2015 à 15:09**

Bonjour

Donc si je comprends bien si je n avais pas déposée un dossier de surendettement à la banque de France je n aurais pas eu tout ces soucis !

Je vous remercie d avoir prie le temps de me répondre je suis sur le point de vendre mon appartement je vais rembourser les créanciers et je n'aurais plus à faire à la bdf et encore moins à ma future ex banque.

Cordialement

Par **alterego**, le **29/07/2015 à 12:06**

Bonjour,

Vous aviez fait ce que vous deviez faire compte tenu de la situation financière qui était la vôtre.

Téléphonez à PROBTP pour savoir si ce qu'elle vous a versé est saisissable. Réunissez vos documents avant de le faire.

Cordialement

Par **deesse45_old**, le **29/07/2015** à **14:08**

Bonjour

Je préfère sortir de cette situation de surendettement régler les dettes de mon défunt mari même si je dois me retrouver sans rien cela me permettra de repartir à zéro avec mes petits bout et laisser tout cela derrière moi .

Merci encore de prendre le temps de me répondre

Cordialement